

SFEC

Quelle gouvernance pour la transition écologique ?

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

La future Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC) représente un enjeu majeur du quinquennat pour réussir la transition énergétique et climatique de la France qui peine à tenir ses précédents objectifs climatiques.

La hauteur de la marche à gravir pour atteindre le nouvel objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, va nécessiter des transformations profondes et accélérées de nos modes de production, de consommation, de déplacement, de logement. Pourtant, chacun peine encore à en mesurer l'ampleur, le rythme et la réalité concrète, faute de stratégie publique claire.

Si l'enjeu de planification écologique fait désormais consensus, pour donner un cap à l'ensemble des agents économiques, les modalités de gouvernance de la future stratégie énergie-climat seront aussi déterminantes pour réussir les évolutions à conduire et permettre les investissements nécessaires, tout en les rendant justes et partant, acceptables.

A cette fin, le premier levier que nous identifions est l'association, avec sincérité, des représentants de la société civile, des citoyens et de toutes les parties prenantes, à la définition des prochaines orientations de la politique climatique et énergétique de la France.

En effet, cette étape de concertation, via notamment un grand débat public national, inclusif et transparent, sera essentielle à l'appropriation et à l'adhésion de la société : il importe que les choix structurants à faire pour les années à venir, soient collectivement partagés.

Le pilotage de la SFEC est un deuxième levier crucial. Il sera impératif de pouvoir mesurer régulièrement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route nationale, en s'appuyant sur des indicateurs clairs et en procédant à une évaluation régulière des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

Un tel suivi, qui devra nécessairement associer les parties prenantes, permettra d'opérer les réajustements nécessaires à la lueur des difficultés rencontrées dans leur application concrète.

Autre levier primordial : donner un cadre stable, cohérent et le plus pérenne possible à la politique climatique et énergétique.

Cela doit notamment concerner le financement de cette politique, à travers une loi de programmation pluriannuelle, au moins sur cinq ans comme le propose la Résolution.

Nous savons en effet combien les « stop and go » sont contreproductifs ; nous l'avons vu en particulier sur la rénovation énergétique des logements.

Les entreprises comme les ménages ont besoin de visibilité sur les dispositifs d'incitation, d'accompagnement, comme sur les réglementations à respecter, pour être en mesure de planifier au mieux leurs investissements et leur transition.

Pour tenir ses objectifs, la transition écologique exigera également des financements publics accrus afin d'accompagner l'évolution des comportements, la décarbonation de nombreux secteurs d'activité et les reconversions professionnelles qu'elle implique, mais aussi soutenir les plus fragiles ou les plus impactés.

Plus que jamais, cela exigera d'évaluer l'efficacité des aides publiques au prisme de leurs impacts à la fois social, économique et environnemental, tout en intégrant l'enjeu de justice sociale.

Le groupe Artisanat et Professions Libérales a voté pour cette résolution.